

HONORAIRES TRANSACTION

(Pour les mandats de ventes signés à compter du 12 Mars 2019)

Terrains :

Prix de vente (ttc)	Honoraires charge vendeur(ttc)
0 € - 300.000 €	Forfait de 5.000 €
Supérieur à 300.000 €	Forfait de 10.000 €

Immobilier d'Habitation :

Prix de vente (ttc)	Honoraires charge vendeur(ttc)
0 € - 175.000 €	4% avec minimum de 6.000 €
Supérieur à 175.000 €	4% avec minimum de 9.000 €, plafonnés à 20.000 €.

MANDAT DE RECHERCHE

(Tous les biens)

Barème identique aux honoraires de mandat de vente et supporté par le MANDANT, soit l'acquéreur.